

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 juin 2026

M^e Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4334-2026. Cause tarifaire 2026-2027 d'Énergir.
Volet sur les sujets prioritaires (SEMER et Saint-Flavien).

***Demande de remboursement des frais du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement des frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier, quant à son Volet sur les sujets prioritaires (SEMER et Saint-Flavien). Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le RTIEÉ.

Nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la présente demande de remboursement de frais.

Nous soulignons en effet **le caractère actif, ciblé et structuré de nos représentations**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à celles-ci.

Le RTIEÉ a participé de façon rigoureuse et constructive à ce dossier, par notre [demande de renseignements no. 1 à Énergir C-RTIEÉ-0006](#) et notre [mémoire C-RTIEÉ-0012, RTIEÉ-1, Doc. 1.](#)

Nous attirons notamment l'attention de la Régie de l'énergie sur les aspects suivants :

- Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* a invité la Régie de l'énergie à **approuver le tarif de réception provisoire SEMER proposé par Énergir**. Il a souligné à cet égard que, si le tarif de réception provisoire du gaz de source renouvelable (GSR) de SEMER (*et donc son droit d'injecter*) à Sainte-Claire-de-Bellechasse était refusé, le biogaz (*principalement du CH₄*) de ses sites **continuerait d'être déversé dans l'atmosphère pendant le délai d'attente de la complétion du Centre d'injection prévu à Saint-Flavien**. Il en résulterait un accroissement des émissions de gaz à effet serre (GES), puisqu'en brûlant le méthane en CO₂ pour en consommer l'énergie, le réchauffement climatique en résultant devient 25 fois moindre sur 100 ans que si le méthane était déversé dans l'atmosphère : **GOVERNEMENT DU CANADA**, [Potentiels de réchauffement planétaire](#), 2 mai 2024. Le tout, **à moins que le méthane ne soit torché, ce qui amènerait également des émissions de GES inutiles (puisque l'énergie ne serait pas utilisée), quoique moindres que sans torchage**.

Le RTIEÉ a par ailleurs souligné que l'impossibilité pour Énergir de rémunérer le GSR de SEMER pendant le délai d'attente de la complétion du Centre d'injection prévu à Saint-Flavien obligerait, encore une fois, à **renégocier à la hausse le prix d'un contrat d'approvisionnement en GSR québécois (lorsque le Centre serait complété)**, alors que parallèlement Énergir devrait **remplacer le GSR non livré de SEMER par du GSR probablement non québécois**.

- Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* a aussi invité la Régie de l'énergie à **accepter la création d'un compte reporté puis l'autorisation des coûts d'études de capacité d'entreposage d'IG-St-Flavien (Jalon 1)**, telles que proposées par Énergir.

De façon générale, le RTIEÉ est favorable à la recherche de solutions optimales pour accroître l'équilibrage d'Énergir en franchise et ainsi éviter le possible gaspillage en infrastructures et en approvisionnements qui consisterait en l'achat de davantage de transport. Les réponses 2.4 et 2.5 d'Énergir à la FCEI et surtout ses réponses 7.11 et 8.1 et 8.2 à AHQ-ARQ et 1.1 au RNCREQ confirment **l'utilité des Études pour s'assurer que la meilleure solution environnementale (entreposage St-Flavien) soit aussi la plus économique (par rapport à Transport)**. En outre, les réponses 7.4 à 7.8 d'Énergir à l'AHQ-ARQ confirment **la prudence d'une autorisation des coûts par jalon**.

Il est certes inhabituel qu'en plus de créer un compte de frais reportés, Énergir demande déjà à la Régie de **préautoriser la disposition de ce compte et donc les coûts d'études qu'il contiendra** : Voir réponse 7.10 d'Énergir à l'AHQ-ARQ. Énergir avait toutefois antérieurement procédé de telle manière avec Intragaz dans le passé, avec l'approbation de la Régie, ce qui est sage car autrement Énergir serait sujette au risque de ne pas pouvoir

recupérer de tels coûts dans ses tarifs, ce qui la désinciterait de rechercher des solutions optimales pour accroître son équilibrage en franchise et ainsi éviter le possible gaspillage en infrastructures et en approvisionnements qui consisterait en l'achat de davantage de transport.

Nous espérons humblement avoir été utiles au tribunal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).